

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal : 53

En exercice : 53

Présents : 35



N°122

REGISTRE
DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 9 OCTOBRE 2025

L'AN deux mille vingt-cinq, le 09 octobre, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 3 octobre 2025, s'est réuni Salle du Conseil municipal - Hôtel de Ville à sous la présidence de Madame Karine FRANCKET, Maire.

Etaient présents : FRANCKET Karine, SACK Pierre, LENZI Ling, HADJI-GAVRIL Michel, BAZIZ Yasmina, MONTEIRO Miguel, REMY Marie-Pascale, BIDAL Damien, MARTIN Samuel, LESERRE José, MESSEZ Marie-Françoise, DANDRIEUX Dominique, DESIR Sandrine, ALLAIN Philippe, LOE Patricia, GODIN Guillaume, OZHAN Mizgin, Adjoints au Maire

DESCAMPS Alain, SCHROEDER Cédric, LE ROY Franck, VACHER Annie, GILLY Jean-Paul, FAUCHEUX Gilbert, HE Dominique, CAMBIANICA Robin, GONCALVES PEIXOTO Maria Elisabete, HOCINE Massinissa, CHIKHDENE Zayen, KARROUMI Sofienne, BELAIR Katalyne, NAULEAU Pierre-Yves, DAGUET Anthony, NEDELEC Soizig, COHEN-HADRIA Yonel, DJEBBARI Nabila, Conseillers Municipaux et Conseillers Municipaux délégués.

Etaient absents : EMEL Maryse, GUERRIEN Marc, NIFEUR Nadège, BOUCHA Safia, YAOU Fatima.

Excusés :

Représentés par :

Madame Véronique DAUVERGNE
Madame Zakia BOUZIDI
Madame Kourtoum SACKHO
Monsieur Jérôme LEGENDRE
Monsieur Thierry AUGY
Madame Solène DA SILVA
Madame Sandrine GRYNBERG DIAZ
Monsieur Lewis CHARTIER
Madame Margaux HOUIS
Madame Marie-Amélie ANQUETIL
Monsieur Jean-Jacques KARMAN
Monsieur Zishan BUTT
Madame Evelyne YONNET-SALVATOR

Monsieur Michel HADJI-GAVRIL
Monsieur Samuel MARTIN
Monsieur Philippe ALLAIN
Monsieur Guillaume GODIN
Madame Marie-Françoise MESSEZ
Madame Annie VACHER
Monsieur Zayen CHIKHDENE
Madame Mizgin OZHAN
Monsieur Franck LE ROY
Madame Marie-Pascale REMY
Madame Soizig NEDELEC
Madame Nabila DJEBBARI
Monsieur Pierre-Yves NAULEAU

Secrétaire de séance : Mizgin OZHAN

OBJET : Subvention d'investissement attribuée à l'association CMA NATATION

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Pierre SACK,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu la demande de subvention de l'association « CMA NATATION » ;

Considérant l'intérêt d'accompagner les associations sportives dans le développement de leurs activités afin de leur permettre d'offrir aux Albertivillariens une qualité de service ;

Considérant l'intérêt général que présente les activités de l'association « CMA NATATION » ;

Adoption à l'unanimité par 47 pour , 1 ne prend pas part au vote (Maria Elisabete GONCALVES PEIXOTO)

DELIBERE :

APPROUVE l'attribution, au titre de l'année 2025, une subvention d'investissement à l'association CMA NATATION pour un montant de 22 500 €.

APPROUVE la convention à conclure entre la Ville et l'association CMA NATATION pour encadrer la subvention précitée, annexée à la présente délibération.

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

DIT que le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente délibération.

DIT que la présente délibération sera transmise au représentant de l'État dans le Département, au titre du contrôle de légalité.

DIT que cette délibération peut faire l'objet d'un recours soit gracieux auprès du Maire d'Aubervilliers, dans les deux mois après la date de l'adoption de la présente délibération, soit contentieux auprès du Tribunal Administratif de Montreuil, au moyen de la plateforme *Télérecours* (<https://www.telerecours.fr/>), dans un délai de deux mois après l'adoption de la présente délibération ou dans un délai de deux mois après le refus du recours gracieux que ce refus ait été explicite ou soit né du silence gardé par la Ville pendant un délai de deux mois.

Reçue en préfecture le : 14/10/25

Accusé en préfecture :

93-219300019-20251009-lmc141042-DE-1-1

Publiée le : 14/10/25

Certifiée exécutoire : 14/10/25

Le Maire,
Karine FRANCKET

